



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Pyrénées

Commune : Bourisp

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Notre-Dame

Monument(s)

Appellation : Eglise Notre-Dame

Protection : classement

Arrêté : classement le 18/05/1960

Étendue de la protection : Eglise Notre-Dame (cad. A 463) : classement par arrêté du 18 mai 1960

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.